

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/04/70

Objet : 70 - Signature d'une convention avec le CDN Le Préau pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Lucie BERELWITSCH, en sa qualité de directrice du Centre Dramatique National Le Préau de Vire, de disposer de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker »,

Décide

De donner son accord à la conclusion d'une convention avec Madame Lucie BERELWITSCH, en sa qualité de directrice du Centre Dramatique National Le Préau de Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », du 11 mai 2023 à 8h00 au 17 mai 2023 à 18h00, pour l'organisation du spectacle « Niquer la fatalité » d'Estelle Meyer, pour 2 représentations le samedi 13 mai à 20h30, et le mardi 16 mai à 10h00 dans le cadre du « Festival à Vif » et ce, à titre gratuit.

Fait à Vire Normandie, le 28 avril 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230428-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2023

Publication : 03/05/2023

Décision du Maire n°2023/04/70 du 28 avril 2023

